

# Blog Kluwer Patent

[OEB](#)

## [Appel à la grève à l'Office européen des brevets](#)

[Blogueur de Kluwer Patent/Le 10 décembre 2020 /3 commentaires](#)

Le Comité central du personnel de l'Office européen des brevets et le syndicat USOEB ont appelé à la grève le mardi 15 décembre 2020 lors de la réunion du conseil d'administration. L'USOEB a annoncé que la grève serait le début d'une année de conflit social pour défendre l'avenir des membres du personnel et de leur famille.

Dans une lettre adressée ce jour au personnel de l'OEB, le CCP a appelé ses collègues à se joindre à la grève : « Malheureusement, nous ne pouvons que constater une érosion continue de notre paquet emploi, une érosion qui s'est même accélérée en ces temps de pandémie.

Pendant ce temps, notre président maintient que le personnel qu'il rencontre est heureux, que le dialogue social fonctionne à plein régime et que tout va bien dans le meilleur des mondes au sein de l'OEB (notre production n'a pas souffert, même aujourd'hui). Le contraste est frappant avec les e-mails, les appels téléphoniques et les messages que nous recevons sans cesse de la part de nombreux collègues qui souffrent de plus en plus de la pression toujours aussi intense de la production et de la gestion axée sur la reddition de comptes, auxquelles s'ajoute l'isolement social dû à la pandémie. »



L'appel à la grève avait été lancé la semaine dernière par l'USOEB dans une lettre adressée à ses membres. Cela montre clairement que le dialogue social à l'OEB ne s'est pas amélioré, et encore moins épanoui, sous la présidence d'António Campinos, bien qu'il ait réussi à régler un certain nombre de conflits avec d'anciens membres du personnel et des leaders de l'USOEB qui avaient été licenciés ou rétrogradés pendant les années de l'autoritaire Benoît Battistelli.

La lettre de l'USOEB montre que les conflits sociaux sont toujours aussi nombreux à l'OEB : « Pendant cette année de pandémie, notre direction n'a pas hésité à poursuivre les attaques à l'encontre de nos conditions de travail : allocation de formation, carrière, contrats. L'attaque contre nos salaires et nos pensions par l'application d'une procédure d'adaptation salariale (PAS) imposée est la dernière en date et la plus brutale contre nous tous. Elle entraîne une baisse des salaires réels (pouvoir d'achat) et des pensions d'environ 3 %. Ce n'est que la première année d'application de la PAS. D'autres réductions ne sont qu'une question de temps. À défaut de correction, ce mécanisme de PAS fera fondre nos salaires et nos pensions (-25 % en 10 ans, et -50 % en 20 ans, si nous connaissons des ajustements similaires à l'avenir)

L'OEB est une organisation riche. Même en cette année de pandémie, l'OEB va réaliser des centaines de millions d'euros de bénéfices. Avec la baisse actuelle de nos salaires et de nos pensions, la direction a déclaré qu'elle retiendrait un milliard d'euros supplémentaires en seulement 5 ans grâce aux réductions des salaires et des pensions. Cet argent prélevé sur nos salaires sera utilisé pour faire fructifier les quantités déjà énormes d'argent du fonds de l'OEB, l'EPOTIF. Des milliards d'euros investis en bourse ! Cela constitue une anomalie pour une institution publique telle que l'OEB, notamment parce que ses dirigeants prétendent jouer les banquiers d'affaires dans un jeu de Monopoly de fous. Assez, c'est assez.

C'est du mépris pour le personnel et leurs représentants. La direction semble croire que le personnel de l'OEB est dans un état de paralysie et ne réagira pas, aussi lourdement touché soit-il, comme si la pandémie avait anesthésié nos sens. Il n'y a que cela qui puisse expliquer les attaques actuelles après des années de travail loyal et compétent. En effet, année après année, réunion après réunion du conseil, les directeurs et les chefs de délégation ne cessent de louer les résultats de notre travail, la formidable atmosphère de travail, l'énorme production avec des effectifs toujours plus réduits. Pour arriver quelques jours plus tard avec des attaques nouvelles et inventives sur nos conditions de travail. Les changements sont toujours imposés, se moquant de la consultation des représentants du personnel. Pour le président, ce n'est qu'un jeu de pouvoir dont il détient toutes les cartes. Nous sommes fatigués d'être toujours les perdants à ce jeu. Nous ne voulons pas jouer, M. Campinos : Assez, c'est assez.

L'USOEB est décidée à combattre cette nouvelle attaque. L'avenir du personnel, la stabilité pour nos familles, le respect des engagements pris (pensions, carrières, écoles) sont plus importants que tout l'argent que le président veut avoir comme nouveau jouet. Personne ne devrait jouer avec nos salaires et nos pensions. Assez, c'est assez. Nous proposons au personnel de se lever et de faire face à ces attaques. 2021 sera une année de conflit social jusqu'à ce que ces attaques cessent et que ce qui a été volé revienne à ses propriétaires légitimes. Pour amorcer ce conflit social, nous proposons d'envoyer un signal fort : Une journée de grève de l'ensemble du personnel de l'OEB lors de l'assemblée plénière du conseil d'administration le 15 décembre. (...) »

### **Lettre ouverte du CCP sur le règlement des différends**

Entre-temps, le Comité central du personnel s'est non seulement joint à l'appel à la grève mais a également envoyé aujourd'hui une lettre ouverte au président et aux membres du conseil d'administration, les exhortant à faire quelque chose pour résoudre les problèmes de règlement des litiges au sein de l'OEB.

« L'état actuel des moyens juridiques dont dispose le personnel de l'OEB en vertu de l'article 13 de la CBE pour le règlement des litiges entre l'Organisation européenne des brevets et ses employés est très préoccupant. De nombreuses modifications des voies de recours internes ont été introduites (...). La procédure de sélection totalement opaque et la nomination unilatérale ont eu pour conséquence que le personnel n'a guère, voire pas du tout confiance dans le système de recours interne, dans les avis rendus par la Commission de recours interne et dans les décisions qui en découlent. Malgré plusieurs demandes de la représentation du personnel pour être réimpliquée dans la procédure de sélection (voir annexe), le mandat du président et des vice-présidents a apparemment été renouvelé en octobre 2020. (...) L'occasion d'impliquer le comité du personnel et de contribuer ainsi à rétablir la confiance du personnel dans le système de recours interne a donc été manquée pour trois années supplémentaires.

Près de six ans après l'introduction du nouveau système de carrière et des nombreux recours qui en ont découlé, pas une seule décision de fond n'a encore été prise par le Président à ce sujet – malgré les nombreuses modifications du système de recours interne qui devaient prétendument accroître son efficacité. La question de la légalité du nouveau système de carrière étant d'une importance capitale pour tous les membres du personnel et pour l'Organisation, un délai de procédure aussi long dans une affaire aussi importante pourrait à ce stade être considéré comme un déni de justice. (...)

Les litiges sur les dispositions relatives à la suppression du paiement forfaitaire en cas d'invalidité telles que modifiées en mars 2015 (CA/D 2/15) connaissent un sort similaire. Bien que la Commission de recours interne ait rendu plusieurs avis en juin 2020, le président n'a pas encore statué sur toutes les affaires. Cela retarde sérieusement l'accès des plaignants au TAOIT.

Aucun accord n'ayant pu être trouvé sur la procédure d'adaptation des salaires, la récente décision CA/D 4/20 et sa mise en œuvre entraîneront à nouveau un grand nombre de litiges. Cela augmentera encore la charge du système de recours interne et probablement du TAOIT.

Le TAOIT a déjà un important arriéré de plusieurs centaines de plaintes déposées contre l'Organisation européenne des brevets. L'organe directeur de l'OIT a déclaré à plusieurs reprises que le nombre élevé d'affaires émanant de l'Organisation européenne des brevets compromettrait le fonctionnement efficace et sans entrave du TAOIT dans l'intérêt de toutes les organisations internationales qui ont reconnu la compétence du TAOIT. Il a par conséquent limité le nombre d'affaires de l'Organisation européenne des brevets traitées par séance à environ 30 à 40 et envisage des mesures supplémentaires.

Cela a un effet néfaste sur la sécurité et la paix juridiques, et pourrait avoir pour conséquence que les moyens de recours légaux dont dispose le personnel de l'OEB pour les conflits du travail ne puissent plus être considérés comme suffisants et que l'immunité de la juridiction nationale de l'Organisation européenne des brevets soit ainsi mise en jeu. »

Le Comité central du personnel a demandé instamment au conseil d'administration d'œuvrer à la réforme des voies de recours internes ; d'augmenter encore sensiblement les ressources de la Commission de recours interne et de ses membres ; de garantir à tous les employés un accès sans entrave à des voies de recours juridiques ; et d'engager d'urgence des discussions avec le TAOIT (...) pour s'assurer que toutes les plaintes soient traitées dans les plus brefs délais.